



Discours délégation du FLNKS devant la Première Ministre de France - Elisabeth BORNE.

Hôtel Matignon

Paris le 11 avril 2023 9h30

Madame la Première Ministre,
Monsieur le ministre de l'Intérieur,
Monsieur le ministre des Outre-mer,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Mme La Première Ministre de vous saluer au nom de la délégation du FLNKS pour cette première rencontre avec vous. Au vu de la situation difficile qui prévaut en France, vous avez pu réserver un créneau dans votre agenda chargé afin de pouvoir discuter avec notre délégation et nous mesurons toute l'importance que vous accordez au dossier Calédonien. Avec certains membres de la délégation nous avons eu l'opportunité de communiquer par téléphone. Aujourd'hui c'est la première fois que nous nous rencontrons et c'est bien ainsi de pouvoir échanger face à face et de tenter de se comprendre.

Vous héritez d'un dossier lourd et pesant, celui d'une civilisation ancienne désignée comme « peuple kanak d'origine mélanésienne et austronésienne » présent sur l'archipel calédonien depuis plus de 3000 ans. Ce vieux peuple, il y a de cela près de 250 ans (1774), a croisé le chemin des européens avec James Cook puis celui des Français le 24 septembre 1853 par la prise de possession et c'est à ce moment-là que l'histoire chaotique des relations entre la France et nous peuple kanak a commencé. Près de 170 ans plus tard, nous sommes encore en train de débattre de ces relations qui nous lient : vous représentant de cette France et nous les membres de la délégation du FLNKS conduite par deux des signataires de l'Accord de Nouméa, Victor TUTUGORO et moi-même, accompagnés de Gilbert Tyuienon, Mickaël Forrest, Jean Pierre Djaïwé, Adolphe Digoué, Aloisio Sako, Jean Creugnet et notre équipe technique.

Comme vous savez Mme la Première Ministre, le FLNKS représente le mouvement de libération nationale du peuple kanak colonisé, depuis la réinscription en 1986 de la NC sur la liste des pays à décoloniser des Nations Unies. Nous nous présentons donc devant vous en tant que représentant de l'autorité de tutelle la France, au sens du droit international.

Le congrès populaire du FLNKS et de la mouvance nationaliste et autochtone a validé le 26 février 2023, la trajectoire unique et unitaire pour l'accession du pays à la pleine souveraineté et à l'indépendance, par la négociation avec l'autorité de tutelle,



la France, qui exerce le pouvoir administrant depuis la prise possession de la Nouvelle-Calédonie le 24 septembre 1853.

Depuis 170 ans (24 septembre 1853) nous vivons sous tutelle de la France devenue depuis 1986 la puissance administrante de la NC considéré comme un territoire non autonome.

Cette tutelle n'a jamais été acceptée par notre peuple et les étapes du combat pour se libérer de cette tutelle sont connues, permettez-moi d'en rappeler quelques dates :

- **De 1774 (arrivée de James Cook) à 1853 (prise de possession) :** la population eut à lutter contre les méfaits des épidémies microbiennes introduites par les premiers européens face à une population totalement non immunisée. Conséquence, près de 90% de la population est éradiquée. Les survivants s'organisent et survivent grâce à leur résilience ancestrale face aux maladies et aux invasions européennes. Puis survient la colonisation.

- **De 1853 à 1924 :** ce fut la prise de possession violente des terres, l'installation des bagnards et des déportés, les révoltes des chefferies et la féroce répression de l'armée coloniale avec son lot de massacres, ethnocide, déplacement et transportation de population.

- **De 1925 à 1946 :** le niveau de population atteint son point le plus bas, environ 25.000 personnes, c'est le point de départ d'une renaissance, par la reconstruction, la restructuration des chefferies avec ou au côté des missions catholiques et protestantes.

- **De 1945-1946 :** la NC manque sa première occasion d'accéder à l'indépendance. En effet le président des Etats Unis, Roosevelt, défendait l'idée que la défaite de la France entraînait de facto l'écroulement de son empire désormais en ruine, il envisageait donc de modifier le statut de Dakar et de l'Indochine et d'autres possessions et conseillait à la France de renoncer progressivement à ses possessions d'Asie et d'Afrique. Concernant la NC, cette colonie devait être enlevée à la France et placée sous tutelle américaine, à l'instar des Iles Palau en attendant de lui rendre son indépendance, c'est ce que rapporte l'ouvrage de Marie Claude Smouts, chercheur au CNRS (La France à l'ONU).

- **De 1946 à 1958 :** c'est la fin du régime de l'indigénat, l'octroi de la citoyenneté et l'entrée du peuple kanak dans les institutions. C'est aussi la deuxième occasion manquée pour la NC de devenir indépendante puisqu'au référendum constitutionnel de 1958 le corps électoral était majoritairement kanak. Sous l'influence des églises catholiques et protestantes soutenue par la partie européenne de l'Union Calédonienne, ce parti optait pour le OUI donc, de rester au sein de la république française. La loi cadre ou loi d'autonomie fut donc mise en place.

- **1963-1968 et 1975-1984 :** suppression de la loi cadre et apparition du mouvement indépendantiste Kanak. 1975, fut l'année de la révolution culturelle « Mélanésie 2000 », et la création du Front Indépendantiste en 1979.



- **1984 - 1988** : c'est le demi-échec des discussions de Nainville-les-Roches, la création du FLNKS, puis les révoltes et l'insurrection nationaliste Kanak qui vont durer 4 longues années.

- **1988 - 1989** : fut l'année de la signature de l'accord de Matignon et un an après l'assassinat de Jean Marie Tjibaou et Yeiwene Yeiwene par le fait qu'ils n'avaient pas le mandat du FLNKS pour signer cet accord. Un accord qui avait pour objectif de ramener la paix et d'engager le rééquilibrage mais pas de régler la question de l'indépendance du pays.

- **1988-1998-2018** : le pays entre dans un processus d'émancipation et de décolonisation avec les accords de Matignon et de Nouméa en ayant « rééquilibrage et l'impartialité de l'Etat » comme maître mot.

- **2018-2022** : ce fut la série des trois référendums qui aboutissent aux yeux de la France à trois NON à la pleine souveraineté et à l'indépendance. A noter cependant une progression du OUI aux deux premières consultations. La troisième n'étant pas reconnue politiquement légitime par le FLNKS et ses soutiens régionaux et internationaux du fait de la non-participation de près de 60% de la population dont la quasi-totalité du peuple kanak, d'où la démarche entamée auprès de la Cour Internationale de Justice de la Haye. Il est possible d'estimer qu'une participation de la population Kanak à ce troisième référendum organisé dans des conditions normales et transparentes en toute impartialité de l'Etat aurait permis l'accession du pays à l'indépendance, mais ce fut la troisième occasion manquée dans notre histoire chaotique des relations avec la France.

Ce bref rappel historique trace une trajectoire qui a commencé avec l'arrivée des européens en Océanie en 1774 et qui se poursuivra jusqu'à l'accession de la pleine souveraineté dans les prochaines années dans un lien renouvelé avec la France et l'Europe pour un pays qui sera pleinement intégré dans sa zone géographique, là, est son histoire depuis 3000 ans, là, sera son devenir pour l'avenir.

L'expérience a en effet démontré que dans l'histoire des décolonisations au Maghreb, en Asie, en Afrique subsaharienne et dans d'autres parties du monde : **les colonisés ne cèdent jamais sur la question de leur identité affirmée.** Il en est de même pour notre peuple qui s'est toujours battu contre un système d'oppression et d'assimilation forcée. Il s'est battu contre un système mais le peuple kanak respecte la France et ses habitants, la France a une histoire que nous respectons, c'est une grande nation qui défend des valeurs universelles, et des centaines de nos jeunes ont donné leur vie au cours des deux grands conflits mondiaux. La France nous a emmené la religion catholique et protestante et l'éducation c'est ce que reconnaît le préambule de l'Accord de Nouméa.

A force de ne pas être entendu face à sa lutte contre un système colonial on peut considérer que le mouvement nationaliste apparu au début des années 1970 fut, une réponse à la suppression de la loi-cadre mise en place par la constitution de 1958 et supprimée en 1963. Le mouvement a culminé en 1984-1988, avec les événements



douloureux d'Ouvéa où les troupes spéciales des forces armées françaises sont intervenues pour maintenir l'ordre public. Le décompte des leaders kanak ayant perdu la vie durant cette période et jusqu'en 1989, est important de part leur qualité et au vu du faible nombre de notre population.

Devant l'impasse de la situation, la poignée de main de Jean Marie Tjibaou, de Jacques Lafleur, et de Michel Rocard, comme indiqué, a permis le retour à la paix

Et le rééquilibrage inclus dans l'Accord de Matignon approuvé par le référendum national de 1988.

Cette période de dix ans, 1988-1998 devait être l'occasion d'un développement plus équilibré du territoire. Le texte n° 1 de l'Accord de Matignon s'intitule ainsi : « La condition d'une paix durable - L'État impartial au service de tous ». Le communiqué du 26 juin 1988 insiste par ailleurs sur ce point : « L'impartialité de l'État doit être garantie, la sécurité et la protection de tous doivent être assurée ». Et le ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer, Louis Le Pensec déclarait avant la cérémonie de signature de l'accord le 20 août :

« La France ne peut être arbitre que si sa parole inspire confiance ».

L'accord de Matignon a laissé place en 1998 à un nouvel accord, l'accord de Nouméa qui a emporté l'adhésion du peuple Kanak mais a été rejeté par la majorité non indépendantiste de la province Sud. Cet accord a reçu une adhésion quasi unanime du peuple kanak, pour plusieurs raisons :

- Il maintenait la paix et permettait la poursuite du rééquilibrage,
- Il permettait, la mise en place d'un projet de société prenant en compte le fait colonial dans la continuité de l'accord de Nainville-les-Roches de 1983.
- Le préambule et le document d'orientation reconnaissaient de facto l'identité Kanak et engageaient la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la Nouvelle-Calédonie, collectivité sui generis, dotée d'une autonomie dans une perspective d'indépendance.

La Nouvelle-Calédonie dont la vocation à l'indépendance était reconnue à la suite du référendum national de 1988, prenait le chemin de la construction d'un destin commun reposant sur une « citoyenneté calédonienne » et l'irréversibilité du processus de décolonisation et d'émancipation.

Ainsi pour le peuple colonisé Kanak, la responsabilité de l'État en tant que 3^{ème} partenaire de l'Accord de Nouméa est bien de garantir ce processus irréversible et réputé sincère, permettant à la Nouvelle Calédonie de confirmer sa vocation à être un État souverain, à l'image des Etats souverains de la région. C'est le sens du OUI massif donné au référendum de ratification de cet Accord le 8 novembre 1998 par le peuple Kanak.



Idem pour le référendum national du 6 novembre 1988. Ces deux référendums ne peuvent en aucun cas être considérés comme faire valoir à un Nième statut d'intégration de la Nouvelle Calédonie à la France.

Pour le peuple kanak, le processus d'autodétermination doit se poursuivre afin de donner suite aux deux référendums de 2018 et de 2020. L'Accord de Nouméa qui demeure le socle sur lequel doit être bâti et scellé définitivement l'avenir de la Nouvelle Calédonie est clair et sans ambages tant au niveau du préambule qu'à celui du document d'orientation : **La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent en Nouvelle Calédonie.**

Il convient d'ouvrir une nouvelle étape marquée par la pleine reconnaissance de l'identité Kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle Calédonie et par un partage de souveraineté avec la France avant de tendre vers une souveraineté pleine et entière du pays en devenir.

Le point d'aboutissement de cet Accord ne souffre d'aucune ambiguïté car : « l'Etat reconnaît la vocation de la Nouvelle Calédonie à bénéficier à la fin de cette période d'une complète émancipation ». Cet Accord restera donc à son dernier stade d'évolution sans possibilité de retour en arrière au cas où les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée. Cette irréversibilité étant constitutionnellement garantie.

Mais au vu des décisions concernant notamment le 3^{ème} référendum ainsi que les déclarations de responsables du gouvernement français, le peuple Kanak ne peut que constater une nouvelle fois, que l'État français ne va jamais jusqu'au bout de ses promesses et qu'au dernier moment, elle aligne systématiquement ses intérêts à court terme, de « grande puissance », à celles de ses ressortissants qu'elle a installés en Nouvelle Calédonie.

Ce fut le cas en 1963, lorsque le gouvernement français a décidé unilatéralement de supprimer la loi-Cadre qui avait accordé un statut de large autonomie à la NC, traduisant ainsi la volonté du général De Gaulle de s'appuyer sur la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française pour répondre aux ambitions de grande puissance de la France. Cela répondait aussi aux vœux de la droite coloniale calédonienne. Cette rupture décidée unilatéralement par Paris, avait créé les conditions de l'apparition du nationalisme Kanak, à partir des années 1970 puis sa radicalisation en 1984-1988.

Aujourd'hui, **près de quarante ans après 1984, il semblerait que l'on assiste de nouveau depuis l'apparition du concept d'Indopacifique, au même scénario d'une alliance renouvelée entre le Président de la République et les loyalistes Calédoniens. Clairement depuis l'année 2021 et le ministre LECORNU, l'organisation du 3^{ème} référendum a été le théâtre du basculement de la position de l'État dans le camp du « non à**



l'indépendance », battant en brèche les principes même de l'accord de Matignon et Nouméa, l'Etat impartial au service de tous, ce qui a eu pour conséquence une perte de confiance mortifère.

Depuis la prise de possession, tout ce qui se fait ou est organisé l'est sur la base des normes, usages, traditions, structures sociétales françaises, européennes ou occidentales, avec une application quasiment aveugle sur une société traditionnelle fondamentalement différente.

Ainsi des schémas basiques, des structures, des concepts ou des procédés qui ne sont pas ceux de cette société océanienne continuent de lui être imposés, sans s'interroger sur le degré de contrainte ou d'acceptation que cela sous-entend. Or cette société comme toute société océanienne porte des valeurs profondes, puisant dans le monde spirituel, se nourrissant du sacré et habitée par une pensée en harmonie avec la nature et le cosmos telle qu'elle a été valorisée, ancrée sur un corpus mythologique digne des grandes civilisations méditerranéennes, tout ceci ce n'est pas nous qui l'inventons, cela a été explicitée et réhabilitée par le milieu universitaire et de la recherche d'anthropologie structurelle.

Depuis longtemps les représentants du peuple Kanak que ce soit les grands chefs, les responsables politiques, les chefs religieux se sont posé la question, mais pourquoi la France, puissance administrante ne nous entend pas ? Elle reste sourde à nos arguments, le peuple Kanak souhaite, car c'est son droit de retrouver sa souveraineté perdue, mais la France ne l'entend pas de cette oreille et ne respecte pas les recommandations des Nations Unies. Elle fait exactement le contraire ou interprète ce qu'on lui présente dans le cadre de la défense des intérêts supérieurs de la nation.

La France pourrait-elle pour une fois amener à son terme un processus de décolonisation inachevé qui s'est fracassé contre le 3^{ème} référendum que le FLNKS considère comme un référendum « volé » ?

La France a-t-elle oublié l'histoire de la colonisation de ce peuple et de sa civilisation millénaire ?

La civilisation mélanésienne n'est pas une invention de l'esprit, elle a été démontrée, confirmée, scientifiquement par la communauté des chercheurs dans le domaine de l'anthropologie. En effet, s'inscrivant dans le contexte des structures anthropologiques et approchant "la pensée profonde", des recherches universitaires ont conduit sur le chemin de la compréhension de l'esprit de l'homme et de ses relations avec le monde matériel et spirituel qui l'entoure. Les travaux précités livrent pour la première fois une exploration et une lecture en profondeur de la pensée mythique du peuple Kanak; ainsi cette recherche établit la vision sacralisante des anciens mythes Kanak et un panorama intégral de la vie du monde Kanak, le visible et



l'invisible; réhabilitant la puissance du mythe en plein XXI -ème siècle et en lui conférant une dignité universitaire elle valorise le capital culturel d'un peuple.

Les travaux ont été salués comme une véritable exploration inédite et originale, ils soulignent la hauteur et la force de la pensée profonde du Kanak et met en valeur des thèmes fondamentaux telle que la connaissance du cosmos, la force des symboles et archétypes etc. Ce constat oblige à reconnaître et prendre totalement en compte le qualitatif de ce peuple, or le cheminement actuel ne prend pas cette voie et n'a jamais donné acte de " cette richesse immatérielle, et intellectuelle. Il est donc proposé de la formaliser et de l'institutionnaliser. Car l'Etat ne peut ignorer les éléments fondamentaux de la société Kanak pouvant se traduire par la proclamation d'une souveraineté première.

On ne peut nier que la présence française en Calédonie, les statuts successifs, les modifications institutionnelles n'ont jamais intégré dans les écrits et les paroles la « Prééminence, la pleine et légitime appartenance à leur terre (lien existentiel,ontologique,reversant pourvl'esprit cartésien le kanak appartient à sa terre la terre ne lui appartient pas)et le caractère sacré et inaliénable de la présence et de l'existence de la population Kanak, ainsi que la souveraineté qu'ils possèdent : celle - ci est issue du peuple et est complémentaire du patrimoine immatériel .. ».

D'ailleurs les sénateurs coutumiers ont exprimé leur profonde reconnaissance envers une universitaire chercheuse en anthropologie structurelle, dont les travaux inédits ont été salué comme ayant valorisé et sacralisé les fondamentaux qui structurent la civilisation Kanak, cet apport original comble un vide et démontre que « les autres" peuvent comprendre, respecter et rendre leurs valeurs essentielles et existentielles au peuple Kanak. Cet apport surtout rompt avec un principe de sens unique qui interdit de nouer un véritable échange conduisant à tout imposer sans regards sur les qualités et valeurs de l'autre. Nous pensons sérieusement que la France peut faire un pas qu'elle n'a jamais fait afin d'être à la hauteur d'une grande nation capable, comme le Kanak qui accueille les autres de reconnaître une « souveraineté originelle et intemporelle » condition sine qua non d'un partage accepté et compris.

En effet c'est une approche inédite car une partie de la civilisation Kanak a été détruite dans ses fondements anthropologiques et son organisation socio-culturelle par la violence de la prise de possession et l'imposition d'une « pax romana » sans contrepartie. Les impacts sont connus : annihilation de la prise en compte de l'histoire antérieure au 24 septembre 1953, perte de l'identité au niveau des langues, du foncier, la culture, la croyance etc. Son territoire ancestral a été considéré comme « terra nullius ». Ce statut de Terra nullius fut décrété pour faire « droit » aux pays les mieux armés et prétendant être « plus civilisés », à saisir, coloniser et exploiter des territoires et des ressources. Alors que dans nos traditions pas un centimètre de terre et territoire maritime n'échappait au lien ontique d'appartenance entre l'homme et sa terre.



Mais en attendant, les impacts sur l'être et l'agir du Kanak ont été d'une grande violence, les stigmates sont encore présents dans la société Kanak du 21^{ème} siècle. Certains de ces impacts ont été reconnus notamment dans le préambule de l'Accord de Nouméa mais le remède n'a pas suivi, par une démarche holistique qui aurait pu définir les mesures « justes » à mettre en œuvre pour que l'homme Kanak retrouve sa dignité.

Il est temps pour la France de réagir car en NC un colonialisme sournois ou une néo colonisation se met en place visant à effacer, rayer cette souveraineté naturelle de l'homme kanak sur son terroir le condamnant éternellement à la recherche du paradis perdu. Nous ne voulons pas mourir assimilé comme un morceau de sucre dans l'eau et nous allons résister pour survivre. Heureusement que des voix morales s'élèvent pour dénoncer ce système injuste et il en est ainsi du Vatican.

Dans son histoire « coloniale », le Vatican partageait les terres découvertes entre les différents pays chrétiens européens dont le Portugal, l'Espagne, la France etc. Il a fini par déclarer *ubi et orbi* l'abandon de la doctrine de la découverte » érigé au XVI^{-ème} siècle et qui valait droit de prise de possession, d'appropriation et de colonisation, du fait des destructions, dégâts, et autres maux laissés par les passages des colonisateurs. Plus récemment le pape François déclarait dans un message aux participants du forum « colonisation et néocolonialisme : une perspective de justice sociale et de bien commun » qui s'est tenu les 30 et 31 mars 2023 que le néocolonialisme aujourd'hui est sournois, c'est un crime. Et qu'il n'y a pas de possibilité de paix dans un monde qui rejette les peuples pour les opprimer.

On se rappelle même la phrase, inoubliable et marqué du sceau « présidentiel », du candidat Emmanuel Macron en Algérie disant que la colonisation est un crime contre l'humanité. Cela s'ajoute et amplifie le poids et la portée de l'annonce papale. L'acte réparateur est donc incontournable et doit conduire à une réflexion profonde : **Quel peuple a subi ? A qui devons-nous réparation et le pardon avant d'imposer et de réglementer ?**

Nous ne réclamons ni pitié ni aumône ni repentance, notion confessionnelle, mais uniquement la justice par une démarche holistique et reconnue celle de la justice transitionnelle avec ses 4 piliers pour remettre d'aplomb un peuple abîmé qui traîne de générations en générations rappelé par Solgenystine et autres docteurs au sujet du colonialisme, les impacts négatifs sur son être et son agir

Mais l'on sait aussi la difficulté « culturelle » pour les grands pays colonisateurs de s'aligner sur des positions dans le sens de ceux du pays colonisé. Pour preuve ce qu'écrivait un anthropologue français sur la question :

Les Etats Nations n'apprécient guère les peuples indigènes, a fortiori quand ces derniers manifestent des velléités d'autonomie ou, pire encore, d'indépendance. Il y



va du pouvoir des pays souverains sur les territoires qu'ils administrent et dont ils exploitent le plus souvent les populations originaires marginales à leurs yeux. Si celles-ci regimbent, elles dérogent à la loi et s'exposent à des sanctions économiques, judiciaires, voire militaires.

Les Etats contemporains centralisés se persuadent d'autant plus de leur efficacité et de leur légitimité qu'ils affichent des idéologies et des valeurs dont ils sont toujours fiers : le développement de leurs savoirs techniques et médicaux, « l'universalité » de leurs croyances confessionnelles ou laïques, leur « rayonnement » dans le monde et, enfin, leur position avancée dans l'évolution de l'humanité, le tout appuyé, plus prosaïquement, sur un solide armement.

{Les peuples indigènes, en ce qu'ils mettent en avant leurs propres territoires, mémoires, institutions et savoirs, ne sauraient que les ralentir dans cette marche vers la perfection. Cette autosatisfaction tyrannique se nourrit de la conviction, comme le souligne bien l'anthropologue François Pouillon, que « si les autres, à l'étranger, jouissent parfois d'une qualité de vie enviable, dans la proximité de la nature et la chaleur spirituelle de leur groupe (ce qui, cependant, ne les protège pas des dictatures sanguinaires, des nettoyages ethniques, des catastrophes naturelles et des grandes pandémies modernes), ils sont, pensons-nous, dans un état politique pitoyable et restent, somme toute, des "arriérés" » [Anthropologie des petites choses, Le Bord de l'eau, 2015]

Les attitudes coloniales se nourrissent de cet « évolutionnisme naïf » à l'origine de tous les mépris. De la déconsidération des esclaves dans le Code noir [édit royal de 1685 destiné à encadrer les pratiques esclavagistes dans les colonies françaises] à la déshumanisation des juifs et des Tziganes dans des camps d'extermination, en passant par la stigmatisation des « primitifs » et autres « indigènes » des colonies, un même chant mortifère est entonné : qu'un sang impur abreuve les sillons de la civilisation que nous incarnons. Ces références ne sont pas qu'historiques puisque, aujourd'hui, l'Amazonie est transformée en un gigantesque brasier où périssent les derniers Indiens, tandis que les Ouïgours, les Rohingya, les Roms, les Aborigènes, les Afro-Américains, les Amérindiens et tant d'autres souffrent mille morts sous la férule d'Etats Nations persuadés de se tenir à la pointe du progrès social et humain.

Les Kanak de Nouvelle-Calédonie feront ils aussi les frais du narcissisme des puissants ? Et donc de la France ?

Politique de « rééquilibrage » dans toute l'Océanie, les populations originelles ont déjà subi dans leur histoire une chute démographique spectaculaire (due aux épidémies, massacres, empoisonnements), des spoliations foncières par des peuplements allochtones, ruraux et urbains, l'exclusion des bénéfices des initiatives économiques nouvelles (mines, élevage extensif, cultures d'exportation) et les agressions morales des monothéismes occidentaux.



Le paradoxe de la Nouvelle-Calédonie tient à ce que la France a reconnu une partie de ses torts en engageant, à partir de 1988, une importante politique de « rééquilibrage » à l'intention principalement des Kanaks. Michel Rocard, lorsqu'il était Premier Ministre (1988-1991), puis Lionel Jospin, de 1997 à 2002, ont aussi soutenu les ambitions industrielles des indépendantistes en leur permettant d'acquérir un massif minier et de se lancer avec succès dans l'extraction, le retraitement et l'exportation du nickel. Dans le même temps, un vigoureux soutien à l'expression de l'identité Kanak a marqué les trente dernières années avec la création du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou en mai 1998, la relance du Sénat coutumier [assemblée consultative kanak] et la prise en compte du point de vue autochtone dans les tribunaux.

Ces développements significatifs, qui n'ont jamais été remis en cause par les gouvernements successifs de la République, ont sensiblement apaisé les esprits et amélioré la vie quotidienne de tous les Calédoniens en général, et des Kanaks en particulier. Ils ont été accompagnés par des mesures institutionnelles sans précédent : la programmation de trois référendums d'autodétermination, la création du corps électoral spécifique sollicité pour ces scrutins aux seuls Calédoniens arrivés avant 1994 et l'incitation de toutes les communautés de l'archipel à élaborer un « destin commun ». Des formes de souveraineté alternatives.

Cet élan n'a pas débouché sur l'accès de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté lors du premier référendum du 4 novembre 2018, mais il a signalé une poussée surprise des votes en faveur de l'indépendance (43,3 %), perspective à laquelle se sont à l'évidence ralliés des Calédoniens d'origine européenne, asiatique ou océanienne. Cette tendance s'est confirmée le 4 octobre 2020 avec 47% de la population concernée qui s'est exprimée pour une accession de la NC à l'indépendance. Si la progression est significative, ces résultats chiffrés ne changeront pas fondamentalement la donne. La question n'est pas purement électorale ou comptable.

Elle renvoie à des forces beaucoup plus profondes. Les Océaniens, malgré le déni d'existence dont ils ont été les victimes, ont perpétué pour eux-mêmes des organisations sociales, des pratiques et des savoirs être et pensées particulières.

Par les relations à la terre, les légitimités des pouvoirs et des contre-pouvoirs, les jeux d'alliances politiques et matrimoniales proches et lointaines, les rapports au passé et aux créations plastiques et narratives, ils ont développé des formes de souveraineté alternatives à celle, monolithique et absolue, dont se glorifient les Etats nations. Et l'épreuve des colonisations britannique ou française n'a fait que mûrir cette pensée politique nuancée et complexe, source de résistance et de projets d'avenir. Ces acquis demeurent indéracinables et ne seront pas anéantis par les résultats éphémères d'un référendum.

Dans ce contexte comment peut-on se forger un véritable dialogue ?



Il nous semble qu'il est grand temps pour l'autorité de tutelle d'avoir ce regard vers l'autre qui mène à la compréhension mutuelle, base de la confiance à créer et promouvoir pour avancer ensemble avec la capacité et la volonté d'un partage du « modus operandi » au cours des discussions et négociations à venir concernant la reconnaissance d'autres formes d'autorité.

Le consensus s'avère être un élément fondamental dans les choix importants que nous avons dû prendre pour l'évolution de la Nouvelle-Calédonie face aux défis du 21^{ème} siècle.

Vous n'avez d'autre choix que d'intégrer cette pratique spécifique au Pacifique sous peine de passer à côté d'un projet d'évolution statutaire réussi pour la Nouvelle-Calédonie.

Madame la Première Ministre, votre Gouvernement grandirait à être dans une approche « gagnant-gagnant », car chacun mesure ce que représente à ce jour la Nouvelle-Calédonie dans cette partie du Monde. Nous sommes prêts à en discuter.

Construire de nouvelles relations de confiance entre nos deux pays, engager une stabilité pour les populations qui ont fait le choix de participer à faire prospérer la Nouvelle-Calédonie et enfin maîtriser les enjeux, environnementaux notamment, auxquels nous devons faire face sont autant de défis que nous devons assumer.

En ce sens, la trajectoire unique engagée par le FLNKS pour l'accession à la pleine souveraineté et à l'indépendance offre les contours que nous souhaitons vous présenter.

Ces 30 dernières années de stabilité sociale ont offert un cadre propice au développement sans précédent de notre pays. Le processus irréversible de décolonisation mise en œuvre par le biais de l'Accord de Nouméa a placé la Nouvelle-Calédonie face des responsabilités de plus en plus grandissantes, l'amenant à être aux portes du « concert des nations »

Considérant notre processus d'émancipation, le FLNKS estime que nous sommes prêts à assumer les attributs de notre souveraineté. Dans une démarche de co-construction, nous proposons que soit étudié **l'adoption d'un traité politique permettant de sceller un socle politique pour cette phase ultime d'évolution statutaire.**

Cet accord politique acté nous garantira :

- L'obtention d'une indépendance négociée en bilatérale avec la puissance administrante.
- La poursuite du processus irréversible de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie.
- L'obtention d'un ultime processus qui met en œuvre une programmation d'accession à la pleine souveraineté et à l'indépendance.
- Une constitutionnalisation de l'accord politique et du statut d'accession à l'indépendance qui intègre la phase de transition, l'acte de souveraineté et la proclamation de la naissance du nouvel Etat.



Depuis 1986, la Nouvelle-Calédonie figure sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Cette reconnaissance sur la scène internationale nous garantit des droits sans lesquels nous n'aurions pas pu faire entendre nos aspirations les plus profondes. Et tant que notre ultime conviction ne sera pas respectée, nous continuerons de clamer haut et fort notre revendication.

Madame la Première Ministre, nous allons marquer cette année les 25 ans de l'Accord De Nouméa. Il est de notre devoir de faire perdurer cet état d'esprit de consensus, qui a guidé toutes les parties prenantes à cette innovation juridique reconnaissant « les ombres de la colonisation ».

Madame la Première ministre, nous devons assumer les choix que nous prendrons pour nos générations futures. Nous concernons, Il est de notre devoir de ne jamais abdiquer devant notre droit à l'indépendance et nous sommes convaincus que l'Etat français peut réussir l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la 4^{ème} décennie d'éradication de l'impérialisme et de la colonisation.

Pour conclure Madame la Première Ministre, cette longue introduction nous permet de poser sur la table une trajectoire historique et politique que le peuple Kanak a traversé durant presque deux siècles de colonisation. Aujourd'hui, Le FLNKS et l'ensemble de la mouvance indépendantiste sont convaincus que la trajectoire unique d'accession du pays à la pleine souveraineté et à l'indépendance est une destinée logique. Nous souhaiterions, à notre tour, connaître concrètement les ambitions du gouvernement central.

Merci de votre attention.